

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 Mars 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 17  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 19 et 25 février 2026**

**Secrétaire de séance : Sébastien BENOIT-GUYOD**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ-TEIXEIRA, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Dominique BONNEFOY-CLAUDET (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Antoine DELACROIX (pouvoir à Medhi VANDEL), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/036**  
**Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses**  
**– Compte-rendu annuel 2024-2025**

Dans le cadre de la convention de régie intéressée qui a été conclue le 25 septembre 2025 et qui lie la Communauté de communes et la SAEM SOGESTAR, cette dernière fournit un compte-rendu annuel de ses activités déléguées (article 24).

Vous trouverez ce rapport en **annexe n°14**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** du compte-rendu annuel 2024-2025 de la délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive de la Station des Rousses.

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire de séance,

M. Sébastien BENOIT-GUYOD

Communauté de communes  
Station des Rousses

04 FEV. 2026

Courrier reçu

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA STATION DES ROUSSES**

M. Le Président Nolwenn MARCHAND  
Fort des Rousses  
39220 LES ROUSSES

Réf. CVT/CP/260201

Objet : Calendrier de l'offre & tarifs été 2026

Les Rousses, le 4 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément aux articles l'article 18.2 et 21.1 du contrat de Concession de Services, nous vous adressons ci-joint :

- le calendrier de l'offre des produits hors neige,
- le calcul de l'indexation des tarifs été 2026, qui s'élève à **3.43 %**.

A titre informatif voici quelques exemples d'évolution de tarifs après application de l'indexation :

- o Pédalo 2/3 places ½ heure : 8.30 € (N-1 : 8.00 €)
- o Pédalo 4/5 places ½ heure : 14.70 € (N-1 : 14.20 €)
- o Baliséor : 7.00 € (N-1 : 6.70 €)

Ces éléments ont été validés lors du Conseil d'Administration de la SAEM SOGESTAR réuni le 2 février 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Christophe VAZ-TEIXEIRA



Président Directeur Général  
de la SAEM SOGESTAR



-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 Mars 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

-----  
Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 17  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 19 et 25 février 2026**

**Secrétaire de séance : Sébastien BENOIT-GUYOD**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ-TEIXEIRA, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Dominique BONNEFOY-CLAUDET (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Antoine DELACROIX (pouvoir à Medhi VANDEL), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/037  
Tarifs et calendrier des activités estivales 2026**

M. le Vice-Président en charge des activités Quatre Saisons rappelle aux Conseillers communautaires que la Communauté de communes de la Station des Rousses a délégué, par convention de régie intéressée en date du 25 septembre 2024, la gestion du ski nordique et l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses à la SAEM SGESTAR.

Dans un courrier daté du 04 février 2026, la SAEM SOGESTAR indique avoir calculé l'indexation des tarifs de l'été 2026 (**annexes n°15a, 15b**) en application de la formule de calcul spécifiée dans la convention de régie intéressée. Celle-ci est de +3.43% pour l'ensemble des produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs et le calendrier 2026 joints en annexe.

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire de séance,

M. Sébastien BENOIT-GUYOD

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 Mars 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 17  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 19 et 25 février 2026**

**Secrétaire de séance : Sébastien BENOIT-GUYOD**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ-TEIXEIRA, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Dominique BONNEFOY-CLAUDET (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Antoine DELACROIX (pouvoir à Medhi VANDEL), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/038  
Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Contrat : Communication presse EMP 2026  
Cocontractant : EBRA MEDIAS Prix TTC : 2 692.84 €
- Contrat : Contrôle annuel éléments cuisine – Bistrot EMP  
Cocontractant : BERSOT Prix TTC : 2 321.28 €
- Contrat : Abonnement et accès site internet sentier d'interprétation  
Cocontractant : CDT JURA Prix TTC : 1 900.00 €
- Contrat : Matériel cuisine – Bistrot EMP  
Cocontractant : EQUIPEMENT PRO Prix TTC : 2 337.82 €
- Contrat : Skibus Janvier 2026  
Cocontractant : TRANSARC Prix TTC : 55 465.39 €
- Contrat : Assistance billetterie et maintenance portiques - EMP  
Cocontractant : VIVATICKET Prix TTC : 3 036.59 €
- Contrat : Division parcellaire pour construction bâtiment Omnibus  
Cocontractant : ABCD Prix TTC : 1 698.00 €
- Contrat : Remplacement Résistance ballon d'eau Chaude - EMP  
Cocontractant : PICARD Prix TTC : 1 328.33 €

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire de séance,

M. Sébastien BENOIT-GUYOD

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 Mars 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 17  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 19 et 25 février 2026**

**Secrétaire de séance : Sébastien BENOIT-GUYOD**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ-TEIXEIRA, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Dominique BONNEFOY-CLAUDET (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Antoine DELACROIX (pouvoir à Medhi VANDEL), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/039  
Rapport des délégations du Président**

M. le Président donne compte-rendu des délégations signées depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Virement de crédit de 0.95 € en augmentation des crédits au chapitre 65 et en diminution des crédits au chapitre 011 pour régularisation d'écritures du budget Maison Médicale.
- Virement de crédit de 9 000 € en augmentation des crédits au chapitre 011 et en diminution des crédits au chapitre 012 pour régularisation d'écritures du budget Activité été hiver.

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire de séance,

M. Sébastien BENOIT-GUYOD

